

Quand le travail désintègre

Les travailleurs étrangers contribuent au bien-être de la Suisse. Ils représentent plus d'un quart de la population active. Deux immigrés sur dix environ bénéficient d'une formation supérieure et occupent des postes bien rémunérés au sein des multinationales dans le secteur de la recherche, ou encore auprès des organisations internationales. Italiens et Espagnols, un tiers de tous les étrangers, se situent dans une zone intermédiaire; bien intégrés, ils profitent d'une certaine mobilité professionnelle. On trouve enfin des Portugais, des Turcs, des Africains, des Asiatiques et, surtout, une bonne partie de ressortissants de l'ex-Yougoslavie (350 000 en 2001) qui souffrent de conditions de travail et de séjour instables, voire précaires, en tout cas subalternes. Pour ces derniers, comme l'a montré la journée annuelle d'étude de la Commission fédérale des étrangers (CFE), le travail produit discriminations et inégalités, en dépit des espoirs d'intégration qu'il suscite (cf. la recherche menée par Yves Fluckiger en page 7).

On gagne péniblement sa vie: 40% des travailleurs étrangers touchent moins de 3 400 francs bruts par mois. Cantonnés dans des emplois dévalorisés, répétitifs, victimes d'une ségrégation aussi discrète qu'inexorable, ces étrangers travaillent trop souvent en circuit fermé, asservis à la productivité des entreprises. Le bâtiment, l'agriculture, l'hôtellerie, le commerce de détail, le nettoyage, les services domestiques et sanitaires, et le para-social les recrutent

à tour de bras - mais les femmes font aussi l'affaire - histoire de remplacer des nationaux défailants, davantage tournés vers des horizons professionnels plus gratifiants.

Quand on est engagé sur appel pour conditionner des pizzas surgelées dans une cellule frigorifique, l'intégration devient une chimère. Réduits à une force de travail muette ou à une marchandise bonne pour les quotas douaniers, selon l'indigne métaphore du «leguiste» italien Umberto Bossi, les travailleurs immigrés, repoussés aux marges du système productif, font les frais d'une logique purement économique. Les abus et les injustices deviennent monnaie courante le temps d'une saison touristique, d'une permanence interminable dans un EMS ou d'une cueillette de tabac - ni vus ni connus, pareils à ces ouvriers polonais engagés au noir par l'UDC vaudois Jean Fattetbert.

Voilà pourquoi il faut combattre les entraves à l'intégration, à l'image de l'effort louable de la CFE. Une volonté politique forte doit voir le jour contre les discriminations du marché du travail. Il faut des résolutions contraignantes pour les entreprises qui font volontiers la sourde oreille, comme l'avoue Francis Matthey, président de la Commission. Des mesures défendant la dignité des travailleurs, déjà malmenée par des tâches parfois humiliantes, dont les plus urgentes devraient être des salaires minimaux et la lutte contre le travail au noir. MD

Dans ce numéro

Jean Studer, conseiller aux Etats socialiste du canton de Neuchâtel, réaffirme la nécessité d'une présence socialiste au Conseil fédéral contre Christoph Blocher.
Lire en page 2

L'enseignement des religions à l'école est à nouveau d'actualité au nom de l'intégration des étrangers et de la tolérance. En revanche, la critique des religions fait toujours défaut.
Lire en page 4

L'Union syndicale suisse est favorable à l'élargissement de l'Union européenne mais entend lutter contre le *dumping* social.
Lire en page 6

Ethique contre arithmétique

Jean Studer

Conseiller aux Etats, Neuchâtel

Avant l'élection du Conseil fédéral, *Domaine Public* ouvre ses pages à des personnalités politiques qui s'expriment sur les conséquences du vote du 19 octobre. Chaque contribution propose une analyse des nouveaux rapports de forces en gestation et esquisse quelques lignes d'action pour l'avenir.

Jean Studer, conseiller aux Etats socialiste du canton de Neuchâtel, ouvre le débat.

Dans deux semaines, peut-être trois, si tout n'est pas réglé avant le 10 décembre, l'Assemblée fédérale aura élu le Conseil fédéral. Tout le monde sent que ce sera un moment politique important mais plus les jours passent, plus l'incertitude croît.

Cette incertitude semble une brusquerie dans une Suisse apparemment si conformiste que l'imprévu, la surprise, l'inattendu n'auraient pas leur place. Mais de tels particularismes ne sont plus les nôtres. Nous savons désormais que notre histoire n'est pas forcément celle enseignée des années durant. Nous savons aussi que notre drapeau ne volera pas éternellement à la queue d'un avion, dans un ciel bleu, au-dessus des Alpes enneigées. Nous avons ainsi appris qu'au fond, notre pays n'est pas très différent de ceux qui l'entourent. En brandissant la menace d'une crise politique majeure, comme cela se passe ailleurs, l'UDC accentue cet alignement. C'est le paradoxe le plus récent d'un parti qui s'est pourtant autoproclamé «qualité suisse» !

Face à ces changements, la formule magique ne peut prétendre être la seule référence qui resterait comme avant. Mais il est aussi erroné de croire qu'un changement arithmétique est un progrès politique. Or, c'est bien sur le terrain politique qu'il faut rester lorsqu'on doit choisir la composition d'un gouvernement.

Deux bornes le délimitent. D'un côté, et aussi fort soit-il, un parti ne le sera jamais assez pour gouverner seul. De l'autre côté, le système politique, en particulier le fédéralisme, rend irréalisable un véritable contrat de gouvernement (cf. *DP* n° 1579). Dans l'espace à disposition, il faut simplement chercher si un ou des objectifs importants rassemblent plusieurs partis. Nos relations avec l'Europe en est assurément un. Le PSS, le PRD et le PDC sont tous trois d'accord pour qu'elles s'intensifient, même s'ils divergent sur la voie à suivre. L'UDC, elle, ne veut pas en entendre parler.

L'assurance maternité est un autre objectif essentiel commun aux trois premières formations alors que la quatrième l'attaque par un référendum.

La réflexion politique passe avant le calcul

Peut-être y a-t-il d'autres points d'entente. Quoiqu'il en soit, ces deux lignes de fracture par rapport à l'UDC sont importantes. Si elles ne sont pas réduites avant le 10 décembre, elles brouilleront inévitablement l'action gouvernementale ces quatre prochaines années et, par conséquent, également la participation du Parti socialiste. Ne pas réduire leur épaisseur signifierait aussi que la réflexion politique s'efface devant le calcul arithmétique.

Cette démission serait d'autant plus indigne si elle s'accompagnait de l'élection de Christoph Blocher. Encore et toujours président de l'ASIN

(Action pour une Suisse indépendante et neutre), commanditaire des annonces xénophobes de la dernière campagne et imprécateur le 19 octobre - «sans moi, le déluge» - il n'a à l'évidence pas sa place dans l'autorité directoriale et exécutive suprême de la Confédération. Se réjouir de le voir à l'œuvre ne suffit pas pour garantir un plaisir constant. Mais surtout, c'est oublier que la politique doit se distinguer du jeu, notamment par sa dimension morale.

Pour le PSS, une telle élection représenterait donc une défaite à la fois politique et éthique. Quant aux débats constants que nous avons sur notre participation au Conseil fédéral, ils pourraient définitivement se conclure par la constatation que, finalement, elle est subordonnée à une seule et unique exigence : occuper deux sièges sur sept, c'est tout. ■

Clarification

Le groupe socialiste des Chambres fédérales a enfin pris une position claire. Pas une voix, ni une abstention pour Christoph Blocher. Le refus du chantage (c'est moi ou l'UDC passe à l'opposition) était la seule réponse possible. Et si le leader zurichois n'est pas élu, il faudra obliger l'UDC à mettre à exécution sa menace ou perdre la face

Le marketing de l'archaïsme

L'UDC se revendique détentrice du label *Qualité suisse*. Ce qui ne l'empêche pas de suivre presque aveuglément son leader Christoph Blocher, dont le style fait de lui l'élu le moins respectueux des usages et des mœurs politiques suisses.

Le 19 octobre dernier à 19 heures, quelque chose a changé dans le style de la politique en Suisse. En s'autoproclamant candidat au Conseil fédéral, devant des «éléphants» désorientés, Christoph Blocher a non seulement pris les commandes de l'agenda en vue du 10 décembre; il a aussi rompu avec l'usage voulant qu'un conseiller fédéral *in spe* fasse profil modeste et patte douce pour mieux préserver ses chances face aux grands électeurs.

Le coup de force du 19 octobre s'apparente, toutes proportions helvétiques gardées, à un véritable coup d'État. Il y a manifestement rupture avec les mœurs politiques de ce pays, où d'ordinaire l'ambition s'avance masquée et où le flair inspire une circonspection tous azimuts. Il y a aussi décalage entre sa propre idéologie, traditionaliste jusqu'à l'archaïsme, et son style particulier, tout à fait contemporain, intégrant parfaitement les lois du marketing politique, y compris les effets de la personnalisation médiatique. Christoph Blocher fonce à découvert et tient un discours que les autres se gardent bien d'utiliser, méritant son surnom de tribun, qu'il préfère sans doute au titre trop honorable de conseiller national. Président d'un parti cantonal qu'il conduit comme un corps expéditionnaire, patron d'une entreprise qu'il gouverne en fondateur de dynastie, père d'une famille qu'il domine sans partage, Christoph Blocher tient aux structures hiérarchiques et,

quand elles l'arrangent, aux procédures démocratiques. En bon populiste antiparlementaire, il apprécie la démocratie directe des communautés villageoises et se méfie de la démocratie par délégation pratiquée à l'échelle des nations et des villes, à l'instar d'un certain Jean-Jacques Rousseau, dont il fait - comme de tout - une lecture sélective et simplificatrice.

Un goût pour l'ordre traditionnel

Doyen de fonction au Conseil national, ce qui lui vaudra de prononcer le discours d'ouverture de la législature, Christoph Blocher assume parfaitement son ancienneté; cette appartenance à un certain passé - il est entré sous la coupole en 1979, au beau temps du DMF et de l'apartheid qu'il a tous deux soutenus avec une égale conviction - correspond bien à son goût pour l'ordre traditionnel et à son idéologie profondément conservatrice, avec le trio identitaire classique: le travail comme créateur de valeur, la famille comme lien profond, la patrie comme affirmation d'indépendance et, dans le cas de la Suisse, de neutralité.

Tout cela correspond bien aussi à la fameuse Arbalète, qui a symbolisé pendant des décennies la Qualité suisse®; ce glorieux label était célébré chaque année pendant toute une semaine, entre la rentrée scolaire et le Comptoir suisse. Longtemps après la disparition de ces journées en l'honneur des produits garantis, l'idée de

qualité suisse a ressurgi dans la récente campagne pour les élections nationales, revendiquée par l'UDC comme un attribut exclusif.

Communicateur contemporain

Conservateur quant au fond, Christoph Blocher est profondément d'aujourd'hui quant à la forme, soignée à l'aide de communicateurs efficaces. Il a un discours compréhensible et une gestuelle expressive pour chaque circonstance, il parle un langage variant selon le public cible, il ne lésine pas sur les moyens à investir dans la communication au sens large, manifestations comprises. Il choisit les lieux pour leur caractère symbolique facile à décoder, il se présente avec ceux qui le valorisent (Martin Ebner au temps de sa gloire spéculative) et n'hésite pas à désigner ses interlocuteurs à la vindicte de l'auditoire (malheur au conseiller fédéral invité au rituel de l'Albisgütli); il délivre un message plein de formules massues, maniant aussi bien la proclamation que la menace, la dénonciation que l'insulte, sans toutes ces précautions et nuances qui font l'essence du discours politique et le désespoir des médias. Il multiplie les contacts avec le peuple, des personnes âgées de Zurich invitées au petit-déjeuner du samedi et les tracts de plusieurs dizaines de pages distribués à tous les ménages du pays.

Comme si tout cela ne suffisait pas à faire de Christoph Blocher un politicien nouveau

style et largement hors normes, il y ajoute un talent pour la stratégie. La machine UDC qu'il a lancée à Zurich voici une vingtaine d'années fonce sur des rails dont il a défini la direction, le profil, les aiguillages. A chaque intersection, les parcours possibles sont imaginés d'avance, comme autant de scénarios alternatifs. Il y a ceux des différents niveaux de victoire, comme pour les élections du 19 octobre, il y a ceux des ratages, risqués par un sens de la nécessité idéologique (référendum contre le nouveau droit matrimonial en 1985, initiatives anti-immigration, votations sur l'ONU ou l'Europe). Du beau travail qui permet de prévoir plusieurs coups d'avance, de capitaliser les succès et d'activer les échecs, de rebondir en toutes circonstances.

Mais le diable d'homme, malin et organisé comme peu d'autres, est sans doute plus entêté qu'intelligent. Il perd une partie de ses moyens quand il s'agit de lui-même. Sa candidature d'il y a quatre ans sonnait faux. Celle de cette année sonne trop fort, trop contraire à la nature fédérale, pour ne pas provoquer des rejets, jusque dans les rangs du groupe parlementaire UDC. Mais attention: si cette formation a deux élus au Conseil fédéral sans que le tribun zurichois en soit, le parti du TSB (tout sauf Blocher) n'en aura pas fini avec son ennemi. Lequel mettra toute son énergie à exercer, de l'extérieur et doublement, ses immenses talents de stratège et de manipulateur. *yj*

Les religions au tableau noir

L'enseignement des religions à l'école est réactualisé au nom de l'intégration des étrangers, de la tolérance et de la lutte contre le racisme. Mais le débat sur la place faite à la critique des religions est étouffé.

La religion, catholique ou protestante, n'est plus considérée comme un facteur prédominant des identités cantonales. Depuis longtemps, la liberté d'établissement a entraîné un brassage des populations et un melting-pot des appartenances religieuses. Les Eglises (protestantes) ne portent plus le titre d'Eglise nationale. L'immigration a accéléré le mouvement; la première vague, italienne, espagnole, portugaise, a notamment renforcé les effectifs catholiques, si bien que des capitales cantonales, telles que Genève ou Lausanne, identifiées comme protestantes par la persistance de la mémoire historique, ont changé, si l'on peut dire, de majorité. Phénomène qui s'accélérera encore, la population «ancien régime» étant une population âgée.

Mais les recensements fédéraux font apparaître des données nouvelles: la montée de ceux qui se déclarent ouvertement sans religion (10%) et de ceux qui appartiennent à d'autres religions, essentiellement l'islam (7%). Enfin les statistiques ne révèlent pas un phénomène difficilement chiffrable, celui de la désaffection à l'égard de la pratique religieuse; mais la faible fréquentation des cultes ou des messes, le petit nombre des «fidèles» l'attestent suffisamment. C'est dans cette situation nouvelle que paradoxalement se renforcent les demandes pour un enseignement de la religion à l'école.

Les justifications

L'argumentation en faveur de cet enseignement est de trois ordres. Est évoquée d'abord notre héritage culturel. Il est tout imprégné de références bibliques, dans les beaux-arts et la littérature notamment. Sans un minimum de connaissances, des œuvres majeures deviennent indéchiffrables, dit-on. Plus fondamentalement est avancée comme justification l'apprentissage de la tolérance. Les élèves, en découvrant la croyance des autres, apprennent à la respecter. La religion des camarades n'est plus réduite à quelques caricatures. C'est ainsi qu'Enbiro (Enseignement biblique et interreligieux romand), une association des Eglises catholiques chrétienne et évangé-

lique réformée, sous l'égide des départements de l'instruction publique, publie des moyens pédagogiques au service de l'enseignement de la religion à l'école. Enfin, comme troisième justification, est invoquée l'intégration des enfants d'immigrés. Quelques communes suisses alémaniques ont notamment introduit à l'école, réservés aux petits musulmans, des cours les initiant à leur foi. Ces cas, peu nombreux, méritent une explication supplémentaire.

Lucerne

Qui a en tête le sort réservé, à Emmen, canton de Lucerne, aux demandes de naturalisation des ex-Yougoslaves, s'étonnera peut-être que dans deux communes, Ebikon et Kriens, une Suisse convertie à l'islam, institutrice de formation, donne avec une collègue d'origine musulmane des cours d'initiation à l'islam destinés aux enfants musulmans. Cette expérience pilote est jugée positive. Les jeunes musulmans apprécient d'être reconnus par leur école. Leur éducation religieuse est ainsi contrôlable. Le débat a été vif dans la presse alémanique. Certains ont cherché les liens, suspects à leurs yeux, de l'éditeur allemand de moyens pédagogiques avec des cercles fondamentalistes. D'autres y ont vu un facteur d'intégration. La Commission fédérale contre le racisme lui a donné une large publicité (cf. *Tangram* n°14). La généralisation de cette expérience est réclamée.

Débat

Passons sur la justification culturelle. Suffisante à fonder un enseignement ad hoc, cette mission pouvant être portée par les branches de culture générale (français, histoire, etc.) D'ailleurs la majorité des peintres classiques se réfèrent à des épisodes ou même à de pieuses légendes qui n'entrent pas dans un enseignement de base. Mais de même que la mythologie, on peut concevoir que les récits religieux fassent l'objet d'une étude particulière. Quant à l'apprentissage de la tolérance, il mérite examen. Ainsi en Valais, si l'adoption des moyens Enbiro marque un progrès, le canton a tout de

même fait éditer pour les troisièmes et quatrièmes primaires des cahiers spéciaux pour tenir compte des spécificités valaisannes. Ce sont d'ailleurs les Eglises reconnues qui envoient les intervenants pour dispenser ces cours. Mais la question essentielle, vite expédiée, est celle de la place faite à la critique des religions qui est partie intégrante de leur histoire. En général, les responsables de cet enseignement ajoutent à la liste des sujets à traiter un «sans oublier l'humanisme athée», et la messe est dite. Mais la libre pensée n'est pas une variante, une branche du tronc commun des religions. Elle en est la négation critique et de quel prix cette critique n'a-t-elle pas été payée?

Les Eglises, de vocation naturelle missionnaire, puisqu'elles détiennent une vérité de caractère absolu, acceptent dans le cadre de l'enseignement, donné le plus souvent par des maîtres laïcs, une attitude de tolérance réciproque comme si, par-dessus leurs oppositions, un lien commun les unissait outre leur co-existence dans le cadre de la cité. Elles semblent vouloir se renforcer de leur différence. L'affirmation du fait religieux, sous plusieurs formes, est présentée comme une preuve première de sa vitalité, que complètera, dans un deuxième temps, le choix particulier d'une confession. La tolérance, plus qu'une acceptation de l'autre, est une solidarité interconfessionnelle, notamment celle qu'entretiennent les religions du Livre. Elle est sensible dans l'appui marqué d'hommes d'Eglise à l'enseignement de l'islam à l'école.

Or la question de la neutralité de l'école ne se limite pas à l'objectivité des enseignants. Elle est de connaître, face à l'oligopole des religions, la place faite réellement à la critique. Devant la montée des fondamentalismes, est-ce que la réponse est une présentation sur pied d'égalité des religions, une tolérance relativisante ou au contraire une réactualisation de l'héritage critique et humaniste? L'humanisme athée n'est pas un ajout à la liste des croyances religieuses, il en est la critique radicale. Sa place n'est pas en fin d'énumération mais en antithèse majeure. *ag*

Un cheval de Troie dans les agglomérations

Après le retrait de l'initiative Avanti, le peuple se prononcera le 8 février sur le contre-projet. DP reviendra sur les enjeux généraux de ce contre-projet essentiellement autoroutier. Nous en examinons ici son volet «trafic d'agglomération». Cet aspect spécifique suscite quelques hésitations chez les défenseurs des transports publics.

Dans une disposition transitoire du contre-projet Avanti, il est précisé que, outre l'accroissement et l'élargissement du réseau des routes nationales, le programme d'exécution devrait accorder des contributions pour le trafic d'agglomération, route et rail confondus. Les partisans jouent volontiers cette carte pour favoriser l'acceptation du contre-projet. Ils savent en effet qu'ils améliorent notablement leur chance de l'emporter si les villes et certains défenseurs des transports publics rejoignent leurs camps. En écoutant les propos tenus le 6 novembre par les cadres du DETEC lors d'un «entretien avec les médias», on pourrait même croire qu'Avanti est un projet visant essentiellement à soutenir les transports publics dans les agglomérations. Cette vision propagandiste est évidemment erronée et un examen plus objectif s'impose.

Aujourd'hui déjà, la Confédération dispose de la possibilité juridique de soutenir financièrement les projets de transports urbains sur rail et les travaux visant à séparer le trafic public du trafic privé. Si la crise financière a réduit la manne disponible, elle ne l'a pas supprimée. Ainsi, le métro M2 a pu bénéficier d'un soutien au titre de l'article 56 de la Loi sur les chemins de fer (cf. encadré). Sur ce plan, le contre-projet Avanti n'apporte rien de neuf. En revanche, Avanti permet à la Confédération de participer au financement de routes ordinaires dans les agglomérations. Il s'agit là d'une innovation très discutée, car elle contribuera à relancer la croissance du trafic routier dans les agglomérations.

Une manne pour le réseau autoroutier

Sur le plan du financier, Avanti change complètement la donne en instaurant un fonds spécial séparé du budget ordinaire. Ce fonds sera alimenté essentiellement par les impôts et surtaxes sur les carburants. C'est précisément cette pompe à finance qui allèche certains défenseurs des transports publics et les représentants des agglomérations. Comme le libellé du contre-projet ne mentionne aucun chiffre et délègue au Parlement le choix des priorités, chacun peut y voir ce qu'il veut. Néanmoins, les ordres de grandeur suivants ont été articulés par la Confédération pour les vingt prochaines années: 300 à 350 millions par an pour la construction des infrastructures dans les agglomérations, à partager entre la route et le rail; 1,5 à 2 milliards par an pour le réseau autoroutier. Ce chiffre est contesté par le TCS, qui aspire à 3 milliards par an pour les autoroutes. La comparaison montre que le contre-projet aurait pour effet structurel de favoriser massivement le trafic routier, contribuant à l'engorgement des agglomérations sous une avalanche de trafic motorisé.

Dans le meilleur des cas, la part destinée au rail ne devrait guère dépasser 10 à 15%, contre 85 à 90% pour la route. Mais une grosse incertitude subsiste. En effet, comme le fonds spécial «Avanti» est alimenté par les impôts et surtaxes affectés à la route, il faut modifier la Loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (LUMin) avant d'avoir le droit d'en consacrer une part, fut-elle petite, au rail. Pour les milieux routiers, on devine qu'il sera tentant de lancer un référendum contre cette modification légale, car cela permettrait de monopoliser les moyens financiers pour les autoroutes et le trafic routier d'agglomération. Il va sans dire que le volet routier n'est pas exposé au référendum, car les décisions se prendront par arrêté fédéral simple, sans qu'une modification légale ne soit nécessaire.

Un remède pire que le mal

En réalité, le contre-projet Avanti est une mauvaise réponse au vrai problème que représente le financement des infrastructures lourdes des transports publics dans les agglomérations. Premièrement, il n'apporte aucune garantie ferme pour le financement de ces infrastructures, en raison de l'épée de Damoclès du référendum sur la LUMin. Deuxièmement, le remède est pire que le mal: quel intérêt y a-t-il pour l'environnement et la qualité de la vie à développer les transports publics si, parallèlement, on développe massivement les autoroutes vers les agglomérations? Malgré la migration de certains pendulaires vers les transports publics, on peut déjà prévoir que l'accroissement des capacités autoroutières amènera du trafic routier dans les villes par un effet d'entonnoir. Le phénomène

a déjà été observé lors de la mise en service du S-Bahn zurichois. Troisièmement, les énormes moyens absorbés par les constructions autoroutières ne seront pas disponibles pour d'autres tâches, à commencer par le développement des transports publics.

Pour les agglomérations, Avanti est un véritable cheval de Troie. Dans son contre-projet initial, le Conseil fédéral avait choisi une version nettement plus raisonnable. Le lobby routier l'a dénaturé, au point de pousser Moritz Leuenberger à bouder «l'entretien avec les médias» évoqué ci-dessus. Seul le rejet de ce contre-projet mégalomane permettra de poser les fondations d'un développement important des transports publics dans les agglomérations. C'est exactement le sens de la proposition que déposera le groupe socialiste aux Chambres lors de la session de décembre.

rn

Le M2 lausannois

Le canton de Vaud n'a obtenu que septante millions de la Confédération sur les quelques 450 que coûtera l'infrastructure du M2. Or, il n'y a aucune raison que ce projet soit moins subventionné que ne l'ont été les autres projets similaires (environ 35%). Pour cette raison, le Conseil d'Etat vaudois doit poursuivre ses démarches à Berne, en se basant le cas échéant sur l'article 86 de la Constitution modifié pour la nouvelle péréquation financière fédérale. En revanche, comme le M2 a déjà reçu un soutien fédéral, il n'est plus éligible à un soutien du fond spécial Avanti. A cet égard, la disposition transitoire de l'article 197 est tout à fait claire: «sont concernées les routes et les voies ferrées pour autant (...) qu'elles ne puissent bénéficier d'un autre cofinancement fédéral».

Les syndicats pris au piège de la droite nationaliste ?

En réponse à notre édito *Jeu interdit pour les syndicats*, paru dans DP n°1576, l'Union syndicale suisse précise sa position à la fois favorable à l'élargissement de l'Union européenne et ferme contre la dégradation des conditions de travail en Suisse.

Daniel Oesch
Union syndicale suisse

Le 1^{er} mai 2004, l'UE comptera dix nouveaux membres: Pologne, République tchèque, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Lituanie, Lettonie, Estonie, Chypre et Malte. Si les choses se passent comme l'UE le souhaite, la Suisse devra aussi appliquer à ces derniers la libre circulation des personnes. L'Union syndicale suisse (USS) a clairement fait savoir qu'elle était favorable à cette extension, pour autant que des mesures d'accompagnement soient prises contre la sous-enchère salariale et le *dumping* social. Des commentateurs bien intentionnés s'étonnent cependant de voir les syndicats émettre pareilles revendications. Étant donné l'importance pour la paix de l'élargissement de l'UE, ne devraient-ils pas faire passer les intérêts des salarié(e)s au second plan? La position des syndicats ne cache-t-elle pas finalement un réflexe nationaliste et n'attise-t-elle pas la crainte injustifiée de mouvements migratoires?

Les syndicats considèrent que l'unification de l'est et de l'ouest de l'Europe constitue un important projet. Mais ce nouveau pas vers l'ouverture ne doit en aucun cas ouvrir aussi la porte à une dégradation des conditions de travail en Suisse. Malheureusement cette crainte est réellement fondée.

Hôtellerie et restauration: des salaires encore plus bas?

C'est ainsi que la présidente du parti radical, Christiane Langenberger, a prétendu que l'économie avait besoin, pour pouvoir résoudre les problèmes de recrutement de main-d'œuvre rencontrés dans des branches comme l'hôtellerie et la restauration, que l'on étende la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE. Or un coup d'œil sur les statistiques fait apparaître qu'actuellement, plus de 10% des personnes occupées dans cette branche sont au chômage. Impossible donc de parler de «problème de recrutement»! Le seul problème de nombreux hôteliers et restaurateurs est qu'ils aimeraient bien payer des salaires encore plus maigres que ceux qu'ils versent aujourd'hui. Avant même que le débat sur l'élargissement de l'UE ne soit lancé, ils ont demandé des autorisations spéciales à la Confédération, dans le but de compenser la suppression du statut de saisonnier par le recours à des stagiaires de l'Est. Lors des négociations salariales en cours, ils demandent le gel des salaires minimaux à 3100 francs brut et ils entendent même baisser les (modestes) salaires de 4210 francs qui sont actuellement versés aux travailleuses et travailleurs qualifiés ayant plusieurs années d'expérience.

Cette pression est en étroite relation avec l'extension de la libre circulation des personnes. En effet, les employeurs spéculent sur le fait qu'ils pourront bientôt recruter en Pologne et en Slovaquie - deux pays où le chômage se monte à 20% et les salaires minimaux à moins de 300 francs - la main-d'œuvre bon marché qu'ils appellent de tous leurs vœux. Ils se réfèrent ici aux expériences qui ont été faites dans une autre branche, l'agriculture, qui est confrontée, selon les radicaux et l'Union patronale, à un problème de recrutement. Les travailleurs es-

pagnols et portugais ne sont en effet plus d'accord de travailler pour un salaire de 2700 francs, avec un horaire hebdomadaire de 55 à 60 heures. C'est pour cela que les agricultrices et agriculteurs recourent déjà à des soi-disant «stagiaires» en provenance de l'Est. Dans les faits, il s'agit d'une main-d'œuvre relativement qualifiée qui doit turbiner pendant une année et demie pour un salaire mensuel de 2440 francs brut (avant déduction de la nourriture et du logement). Selon la Confédération, 3500 de ces «stagiaires» ont séjourné en Suisse l'an dernier.

Santé et construction en point de mire

En revendiquant des mesures efficaces contre les abus, les syndicats ne pensent pas uniquement à l'hôtellerie, à la restauration ou à l'agriculture. Dans le secteur de la santé, nombre de directeurs d'établissements médico-sociaux préfèrent demander de nouveaux champs de recrutement au lieu d'améliorer les bas salaires qu'ils versent aux femmes et les horaires irréguliers qu'ils appliquent. En ce qui concerne la construction, la Grande Région de Berlin illustre bien la rapidité à laquelle la sous-enchère salariale peut tailler en pièces les conditions de travail d'une branche. Selon les estimations du syndicat IG Bau, en 2001, 150000 travailleurs d'Europe orientale travaillaient illégalement sur les chantiers allemands où, avec des salaires horaires oscillant entre 5 et 10 DM, ils étaient littéralement exploités. Des conséquences catastrophiques pour les conditions de travail et la paix sociale!

Dans ce contexte, on comprend pourquoi les syndicats ont adopté une attitude de fermeté. Slovaques ou polonais (es), les collègues de l'Est sont les bienvenus. Mais, comme pour les travailleuses et travailleurs nationaux d'ailleurs, pas question qu'ils se fassent exploiter! Ils n'en seraient de fait pas les seules victimes, car les salaires de leurs collègues de travail feraient alors aussi l'objet de pressions. Le seul et unique moyen efficace d'atténuer ce phénomène, ce sont les conventions collectives de travail (CCT). Or, contrairement à nos voisins, le taux de couverture conventionnelle est très bas en Suisse. Moins de la moitié de toutes et tous les salarié(e)s bénéficient d'une CCT. Il est donc nécessaire de faciliter notablement la déclaration de force obligatoire des CCT. De plus, en présence d'un risque fondé de sous-enchère salariale dans une branche, on doit pouvoir agir à titre préventif. Finalement, il faut aussi pouvoir contrôler sérieusement l'observation des règles appliquées. Pour ce faire, les cantons ont besoin d'un plus grand nombre d'inspectrices et d'inspecteurs du travail.

En émettant ces revendications de politique intérieure, les syndicats ne torpillent pas le processus d'unification européenne et ne font pas non plus les yeux doux à la droite nationaliste. Ils ne font que ce qu'on attend d'eux, à savoir: défendre le droit des travailleuses et des travailleurs - Suisses ou étrangers - à des salaires décents et des horaires socialement acceptables. ■

Le revenu selon l'origine

Les inégalités de salaires entre Suisses et étrangers caractérisent le marché du travail. Les résultats d'une recherche soulignent les discriminations dont souffrent les travailleurs immigrés. Une intégration professionnelle réussie dépend d'une bonne formation et de sa reconnaissance.

Le marché suisse du travail se caractérise par des différences de rémunération non négligeables entre la main-d'œuvre indigène et immigrée. Alors que le salaire médian des Suisses atteignait, en 2000, 5 525 francs, il s'élevait à 3 573 francs pour les saisonniers, 4 376 francs pour les permis annuels, 4 715 francs pour les permis C et 5 069 francs pour les frontaliers.

Ces inégalités salariales traduisent certes des différences de caractéristiques personnelles et en particulier le fait que les immigrés sont généralement moins bien formés que les Suisses. Mais ces disparités éducatives n'expliquent pas tout puisque nos recherches ont démontré que les travailleurs étrangers subissent, toutes choses égales par ailleurs, une pénalité salariale par rapport à la main-d'œuvre suisse (cf. encadré ci-contre). Elle atteint plus de 13% pour les permis saisonniers. Elle existe aussi par rapport aux autres types de permis, même si elle atteint un minimum pour les travailleurs étrangers détenteurs d'un permis C (3,6%). Il est intéressant de relever qu'au delà du statut sur le marché suisse du travail, l'origine géographique des travailleurs semble exercer un rôle non négligeable.

Les diplômes des étrangers comptent peu en Suisse

Ces différences de salaire inexpliquées sont évidemment préoccupantes. Elles pourraient être le signal d'une discrimination sur le marché suisse du travail à l'encontre des travailleurs étrangers qui s'appuie sur le type de permis et/ou sur l'origine géographique. En poussant plus loin nos investigations, nous avons pu constater que, pour tous les immigrants, quel que soit leur pays d'origine, l'éducation acquise à l'étranger est moins bien valorisée que celle obtenue en Suisse. Cela signifie donc que les diplômes obtenus à l'étranger ne sont pas reconnus ou imparfaitement pris en considération sur le marché suisse du travail, ce qui constitue une explica-

tion à la discrimination évoquée auparavant. Cette non reconnaissance des diplômes par les employeurs pénalise les immigrés et ceci quel que soit le nombre d'années passées dans notre pays.

Les hommes ne circulent pas comme des marchandises

Nous avons également constaté que le rendement de la formation acquise avant l'immigration est deux fois plus faible pour la main-d'œuvre en provenance des pays d'immigration traditionnels que pour les autres travailleurs étrangers. Ces disparités peuvent refléter des différences dans la qualité et la compatibilité des formations acquises par rapport au marché du travail helvétique. Cela démontre en tous les cas que le capital humain n'est pas parfaitement transférable d'un pays à l'autre et que la distance culturelle constitue un obstacle à la reconnaissance des titres acquis dans le pays d'origine.

De ce point de vue, notre étude a mis en évidence que, pour tous les groupes d'immigrés, la formation acquise en Suisse est mieux valorisée que l'éducation suivie dans le pays d'origine. Ce résultat démontre que la politique d'intégration de la population étrangère devrait se concentrer en priorité sur la formation des immigrants délivrée en Suisse, en particulier pour les immigrants de pays «traditionnels», mais aussi sur leur formation continue.

Les deuxièmes générations sont moins bien formées

Notre recherche s'est finalement intéressée à la situation de la deuxième génération d'étrangers qui a bénéficié d'une formation complète en Suisse. Cette population ne souffre certes pas du problème de reconnaissance des titres que ses parents ont connu au moment de leur arrivée dans notre pays. Pourtant, il existe toujours des différences salariales importantes entre la population suisse

d'origine et les étrangers de la deuxième génération. Ces disparités proviennent uniquement des caractéristiques des personnes qui composent ce deuxième groupe alors que le marché du travail n'instaure aucune discrimination à leur encontre. Ainsi, le niveau de formation de la deuxième génération d'étrangers reste aujourd'hui encore inférieur à celui de la population suisse, facteur qui explique à lui seul 15,3% de la différence totale de salaire observée entre ces deux groupes. Ce résultat démontre que la deuxième génération d'étrangers, grâce à la formation acquise en Suisse, est mieux intégrée sur le marché du travail, même si son niveau de formation, déterminé en partie par le niveau d'éducation des parents, demeure aujourd'hui encore inférieur à celui des Suisses d'origine.

Yves Flückiger
Université de Genève

Les recherches sur les inégalités salariales font partie du programme national (PNR39) consacré aux migrations et aux relations inter-culturelles.

Ce programme explore les processus migratoires, leurs conséquences économiques, politiques et sociales ainsi que les moyens politiques nécessaires pour leur gestion et leur contrôle au niveau national et international. Il constitue des instruments destinés aux organes compétents en matière de migrations. Les instances fédérales se chargent pour l'essentiel du développement de la politique menée à l'égard des étrangers et de la politique d'asile, les cantons et les communes, ainsi que les organisations et les praticiens privés, s'occupent surtout des questions d'intégration et de mise en application des mesures officielles. Le PNR doit contribuer également au débat public sur la présence des étrangers en Suisse.

www.snf.ch/NFP/NFP39

L'art du politique

L'art n'est pas étranger au politique. Mais le discours argumenté n'est pas son moyen d'expression. Une lectrice s'en explique à la suite de nos articles sur le silence des intellectuels et des créateurs face aux succès de l'UDC.

L'article de Jean-Yves Pidoux et l'éditorial de Jacques Guyaz sur la (non-) participation des créateurs et des intellectuels suisses au débat politique (*DP* n°1581) ont réactivé en moi un agacement chronique. Ces textes sont tous les deux aussi pénétrants que pertinents, mais leur parution simultanée dans les colonnes de *DP* contribue à perpétuer l'idée que la seule manière dont les producteurs et productrices de culture peuvent s'exprimer sur les enjeux sociopolitiques consisterait à faire ce que les meilleurs des éditorialistes, des commentateurs et des chroniqueurs de presse savent faire au moins aussi bien qu'eux, à savoir tenir un discours argumentatif.

Certes, tenir un tel discours est le propre des intellectuels, mais ce n'est pas le propre des créatrices et des créateurs. Ces derniers ont d'autres moyens d'expression, éminemment esthétiques et polysémiques. Leur travail, ce n'est pas d'exposer des idées, c'est de créer un climat qui suscite le doute quant à l'évidence de la réa-

lité, de faire prendre conscience de la complexité de cette réalité en s'adressant à la totalité de la personne humaine, par des moyens qui font appel, indissociablement, à la faculté de produire du sens et à la sensibilité. La teneur politique de leurs créations peut être aussi forte et même plus forte que celle des discours argumentatifs, mais sa perception ne passe pas par les mêmes canaux.

En Suisse, l'insatisfaction se focalise sur le mutisme (réel) des intellectuels, et ce même mutisme est reproché, par extension, aux créatrices et créateurs, comme si un plasticien ou un romancier (une plasticienne ou une romancière) n'avait rien de mieux à faire, pour prouver sa participation aux problèmes de la cité, que de se substituer aux intellectuels défaillants. En revanche, curieusement, personne ne déplore que les points de vue authentiquement politiques exprimés, à leur manière, par de nombreux artistes, soient condamnés à l'inefficacité par le préjugé typiquement suisse selon lequel

l'art, c'est une chose, et le politique, c'en est une autre. Je dis bien le politique, et non la politique, mais je crains que la nuance échappe à bon nombre de nos concitoyen-ne-s.

Les écrivain-e-s, qui travaillent avec les mots, ont un statut plus ambigu que celui des autres créatrices et créateurs, puisque leur instrument de travail est le même que celui des intellectuels. Certains peuvent d'ailleurs prétendre à la double casquette, mais ils et elles savent très bien à quel moment ils produisent de la littérature et à quel moment ils produisent du discours. Et c'est souvent dans le premier cas de figure qu'ils disent les choses les plus intéressantes sur le monde ; dans le deuxième cas, ils ne font que dire ce que pourraient dire un politologue, un sociologue, un philosophe ou un journaliste. Que ces derniers ne s'engagent pas assez est certes vrai, mais c'est un autre problème.

Silvia Ricci Lempen
Grandvaux

Administration fédérale

Un «défi» pour la nouvelle législature : la bureaucratie au pouvoir !

Alors que l'horizon de la politique suisse semble s'arrêter au 10 décembre, l'administration fédérale pense, elle, à l'avenir. Elle vient de publier un rapport de son État-major de prospective sur les thèmes futurs de la politique fédérale. Nommé *Défis 2003-2007*, cet ambitieux document recense autant de lieux communs («ces prochaines années, le trafic (...) continuera d'augmenter régulièrement») qu'il enfonce de portes ouvertes («une approche globale de la sécurité passe par la prévention des conflits futurs»).

S'il est louable de se préoccuper de l'avenir, même en termes vagues, que penser de la date de parution de ces «défis», un mois avant l'élection du gouvernement? Quelles que soient les personnes élues en décembre au Conseil fédéral et quels que soient leurs projets et leurs visions de la politique à mener durant la prochaine législature, elles se retrouveront à la tête d'une administration qui a déjà tout prévu.

Preuve que dans la Suisse immuable, la bureaucratie a toujours le dernier mot. *jcs*

Domaine Public n'existerait pas sans ses rédacteurs bénévoles. Le journal a toujours eu deux piliers : l'un à Lausanne et l'autre à Genève. De nouveaux rédacteurs sont venus nous rejoindre depuis quelques mois à Lausanne et nous souhaiterions renforcer notre équipe au bout du lac. La rédaction se réunit une fois par semaine alternativement à Genève et à Lausanne. Si vous êtes intéressé à une collaboration régulière à *DP*, n'hésitez pas à contacter la rédaction au 021 312 69 10 ou via notre adresse électronique domaine.public@span.ch

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jacques Guyaz (jg)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Yves Flückiger
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Roger Nordmann (rn)
Jean Christophe Schwaab (jcs)

Forum: Daniel Oesch
Tribune: Jean Studer
Courrier: Silvia Ricci Lempen

Responsable administrative:
Anne Caldelari

Impression:
Presses Centrales Lausanne SA

Abonnement annuel: 100 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch

www.domainepublic.ch